

Au moins 55,8 % d'enfants en danger en France ! Mais que fait M. Fillon ?

Jeudi 2 février 2012, notre Premier Ministre actuel, François Fillon, déclarait sur France 2 lors de l'émission « des Paroles et des Actes » :

« *L'institution du mariage a un objectif qui est celui de la sécurisation des enfants. C'est un objectif qui ne me paraît pas compatible avec les couples homosexuels* »

De l'institution du mariage aux parents inconscients ?

Aujourd'hui 55,8%¹ des enfants naissent hors mariage, 300 000 enfants vivent dans un foyer homoparental.

Nul doute que le chiffre des enfants écartés de la sécurisation offerte par le mariage est impressionnant !

Ces parents sont-ils à ce point inconscients ?

Quelles solutions propose Monsieur Fillon ?

Face à cette urgence nationale quels moyens compte-t-il mettre en œuvre pour « sauver » ces enfants ? Sous quels délais ? Va-t-il interdire les divorces et les naissances hors mariage ? Va-t-il rendre obligatoire le remariage pour tous les veufs-ves et le mariage pour les célibataires ? Va-t-il pénaliser toute forme de parentalité hors mariage ? Va-t-il proposer à l'adoption les quelques milliers d'enfants concernés ?

Comment comprend-il, qu'au XXI^{ème} siècle autant d'enfants ne soient pas couverts par l'institution du mariage ?

Que faire des 300 000 enfants vivants en foyer homoparental ?

Quant aux 300 000 enfants vivant en foyer homoparental, qu'envisage M. Fillon ? Faut-il de toute urgence les retirer de ces foyers qu'il considère dangereux ? Faut-il sanctionner tous ces parents homosexuels ?

Sans doute s'accorde-t-il avec cet adage de l'entente parlementaire², selon lequel « *les enfants (ont) le droit de grandir auprès d'un père et d'une mère* ».

Un peu de sérieux ...

Alors que l'homosexualité a été dépénalisée en 1982, dépsychiatisée en 1990 et à l'heure où de plus en plus d'entreprises tentent de palier les manques de la loi³, il est intolérable qu'un Premier Ministre puisse nier l'évolution de notre société⁴ et ce qui fait famille aujourd'hui.

Rappelons que c'est l'absence de reconnaissance en droit de ces familles homoparentales qui place les enfants en situation d'insécurité juridique ! Rappelons que c'est la non ouverture du mariage aux couples de même sexe avec établissement de la filiation par présomption de parenté qui renforce cet état de fait !

Nous, les Enfants d'Arc En Ciel – L'Asso !, nous inquiétons fortement de la dérive actuelle qui conduit des personnalités à tenir des propos aussi honteux qu'abjects et nous demandons jusqu'où les objectifs électoralistes d'une droite réactionnaire seront capables de mener certains hommes et femmes politiques.



Mestre Nathalie

Présidente

06 74 93 24 56

presidence@enfants-arcenciel.org

Amanthine Revol

Vice-présidente

06 13 54 33 86

vice-presidence@enfants-arcenciel.org

¹ Chiffres INSEE

² Communiqué de presse du 17 janvier 2012 EAC / APGL : « une entente parlementaire ouvertement homophobe »

³ Communiqué de presse Homosfère du 2 février 2012 : « l'entreprise peut toujours faire mieux que la loi », "l'accord sur l'égalité des droits des Familles Homoparentales" initié par la CGT via le Collectif CGT de lutte contre les discriminations LGBT au travail, approuvé et signé par l'ensemble des syndicats et la direction de l'hôtel Méridien de Nice.

⁴ 63% de nos concitoyens sont favorables à l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe.